

COMMUNE DE MONTGIVRAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 DECEMBRE 2025
N° 2025-05

Le 26 novembre deux mil vingt cinq à dix heures ont été dressées les convocations de MM. et MMES Michel BLIN, Hélène CHARRIER, Karl PAWLOWSKY, Michelle TRICOT, Philippe SAVY, Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT, Jean-Claude MONNET, Claudette TAILLARDAT, Catherine DUPOIRIER, Eric LAMBERT, Michel VIÉ, Quentin MENURET, Christine PEPIN, Elodie GAULTIER, Clémence MERCIER, Agnès ROBIN, Charline BRUNET, Christine LORY, Benoît VIVIER, conseillers municipaux, en vue de la session qui se tiendra le mardi 30 octobre 2025 à 19 heures 00, à la mairie.

ORDRE DU JOUR

- Tarifs 2026
- Subventions aux associations
- Emplois contractuels 2026
- Loyers tiers lieu
- Demande de subvention DETR 2026
- Questions et informations diverses.

Le maire,
Michel BLIN.

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 Décembre à 19h00, le conseil municipal de MONTGIVRAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel BLIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26/11/2025.
Nombre de membres - Afférents au Conseil Municipal : 19
- Nombre de membres en exercice : 19
- Qui ont pris part aux délibérations : 18 (dont 5 pouvoirs)

Etaient présents – MM. et MMES Michel BLIN, Hélène CHARRIER, Karl PAWLOWSKY, Philippe SAVY, Michelle TRICOT, Eric LAMBERT, Michel VIÉ, Quentin MENURET, Claudette TAILLARDAT, Catherine DUPOIRIER, Benoît VIVIER, Jean-Claude MONNET, Agnès ROBIN

Etaient excusés : Charline BRUNET donne pouvoir à Agnès ROBIN, Christine PEPIN donne pouvoir à Michel BLIN, Marie-Laure LEGRAND-DUSSAULT donne pouvoir à Catherine DUPOIRIER. Christine LORY donne pouvoir à Benoît VIVIER. Clémence MERCIER donne pouvoir à Philippe SAVY.

Etaient absents : Elodie GAULTIER.

Est désignée secrétaire : Claudette TAILLARDAT.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire connaître leurs observations éventuelles sur le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2025.

Aucune observation n'étant relevée, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNE DE MONTGIVRAY

2025-04/12-01 SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

reçu à la sous-Préfecture le 12/12/2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions de fonctionnement reçues des diverses associations.

Vu les crédits votés au budget primitif 2025, section de fonctionnement à l'article 65748.
« subventions de fonctionnement aux associations et autres »,

Le conseil municipal,

Considérant les dossiers complets reçus,

Décide après délibération à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- Club de l'Amitié 250 €
- Go Pouzelas 250 €
- Téléthon (porté par « les amis castrais ») 90 €
- Amicale des sapeurs pompiers de la Châtre 200 €
- Harmonie municipale de la Châtre 100 €
- ANACR 90 €
- Souvenir Français 90 €
- Groupement départemental des lieutenants de louveterie 50 €

Les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget.

2025-04/12-02- TARIFS 2026

reçu à la sous-Préfecture le 12/12/2025

Sur proposition de M. le Maire et avis favorable préalable de la commission des finances du 15 novembre, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Fixe les tarifs municipaux applicables pour l'année 2026 comme suit.

CIMETIÈRE

VENTE DE CONCESSIONS

50 ans	68.00 € le m ²
30 ans	51.00 € le m ²
Temporaire 15 ans	33.00 € le m ²

OCCUPATION DU CAVEAU PROVISOIRE

1er au 300ème jour	1,20 €/jour
à compter du 301ème jour	2,35 €/jour

REGIE MULTISERVICES (photocopies, cartes postales, tennis, livre)

- photocopie pour particuliers (hors étudiants) **0,35 €** format A4 noir et blanc
- " " " pour associations **0,10 €** format A4 ou 2xA5- **0,20 €** format A3
- vente de cartes postales de la commune, **0,70 €** l'unité.
- Utilisation du court de tennis : **5,80 €** pour 2 personnes pour une heure.
- Vente du livre « Montgivray et son passé » : **15,00 €**

STATIONNEMENT

1/ des COMMERCANTS

Emplacement pour le stationnement des commerçants (type camions pizzas,...)
forfait 7.65 € (branchement électrique inclus, le cas échéant)

2/ des CAMIONS DE VENTE AU DÉBALLAGE

Emplacement pour le stationnement des camions pour vente au déballage soit
(type camions outillage...) forfait **107,00 € / jour**
Tarifs à appliquer pour les demandes de stationnement déposées à compter de ce jour pour l'année suivante.

COMMUNE DE MONTGIVRAY

• **REGIE CAMPING MUNICIPAL Solange Sand**

Droit d'accès

- campeur (1)	3.45 €	adhérent CNAS : 3,05 €
- enfant jusqu'à 7 ans	1.85 €	adhérent CNAS : 1,40 €
- forfait emplacement (2)	4.30 €	adhérent CNAS : 3,65 €

Et garage mort

- FORFAIT SEMAINE 2 adultes (7 jours consécutifs)

avec emplacement et branchement électrique 600 ou 1.000 W : **101.00 € /adhérent
CNAS : 89.75 €**

- FORFAIT 2 SEMAINES 2 adultes (14 jours consécutifs)

avec emplacement et branchement électrique 600 ou 1.000 W : **197.90 € /adhérent
CNAS : 178.10 €**

(1) le tarif campeur est appliqué également aux visiteurs pour utilisation des installations sanitaires

(2) le forfait emplacement comprend l'emplacement + le véhicule (voiture, 2 roues ou camping-car...) ou garage mort.

location d'une prise pour branchement électrique

600 watts ou 1000 watts	4.40 €
2000 watts	8.15 €

prêt d'un adaptateur pour prise électrique

- un chèque de **caution de 20.00 €** sera demandé. Il sera restitué lors de la remise de l'adaptateur. Le cas échéant, le chèque de caution ne sera pas restitué, la recette sera enregistrée dans les comptes de la régie municipale.

Borne aire de stationnement des autocaravanes

- le jeton	3,75 €
------------	---------------

Location de vélo électrique

- ½ journée : 10.70 €	adhérent CNAS : 9.60 €
- la journée : 15.50 €	adhérent CNAS : 12.50 €
- caution par vélo : 500 €.	

autocollant logo du camping

- l'autocollant	1,25 €
-----------------	---------------

Taxe de séjour

Encaissement de la Taxe de Séjour du 1^{er} avril au 15 novembre au profit de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère.

Modes de paiement acceptés

Chèques bancaires, espèces, cartes bancaires et chèques vacances.

SERVICE PÉRISCOLAIRE (garderie, cantine ANNEE SCOLAIRE 2026-2027)

GARDERIE	tranche 1 quotient familial 0 à 765 €	1,30 € l'heure.
	tranche 2 quotient familial 766 et au-delà	1,50 € l'heure.

CANTINE Prix du repas

- **enfants** rattachés aux écoles du RPI Montgivray-Briantes-Lacs :

3.50 €

participation de la Commune de La Châtre : 1,70 € par repas.

- **agents et autres adultes :** **4.70 €**

LOCATION DE L'ESPACE CO-WORKING

↳ mise à disposition du local équipé en matériel informatique et mobilier. Accès sécurisé. (voir règlement intérieur).

½ Journée	6.70 €
Journée	11.20 €
Semaine (à partir de 5 jours)	44.50 €

COMMUNE DE MONTGIVRAY

Mois

167.30 €

LOCATION aux ASSOCIATIONS du CLUB-HOUSE du stade Maurice Bijotat

↳ mise à disposition du local équipé (voir règlement intérieur).

Par utilisation **113.30 €**

Caution **300 €**

	SALLE DES FÊTES	Tarifs Commune	Tarifs Hors Commune	caution
Cuisine et écran inclus	Forfait 1 jour du samedi 9 h au dimanche 6 h ou du dimanche 9 h au lundi 6 h	293,00 €	449,00 €	500 €
Cuisine et écran inclus	Forfait 1 jour ½ du vendredi 14 h au dimanche 6 h ou du samedi 14 h au lundi 6 h	314,00 €	473,00 €	500 €
Cuisine et écran inclus	Forfait Week-end du samedi 09 h au lundi 6 h	357,00 €	575,00 €	500 €
Cuisine et écran inclus	Forfait week end + voilla du vendredi 14 h au lundi 6 h	372,00 €	600,00 €	500 €
Ecran inclus Pas de cuisine	Vin d'honneur /Cocktail sans cuisine sinon voir forfait 1 jour	144,00 €	205,00 €	500 €
Ecran inclus Cuisine en option	Loto/Arbre de Noël/Belette/Carnaval/Expo/Conférence/ Bal Country après-midi	136,00 € Si Option CUISINE + 80,00€	263,00 € + 90,00€	500 €
Ecran inclus Cuisine en option	Vente/expo-vente	144,00 € Si Option CUISINE + 80,00€	351,00 € + 90,00€	500 €
Ecran inclus Cuisine en option	Réunion culturelle/manifestation scolaire	0,00 € (si entrée gratuite) ou 173,00 € (si entrée payante) + 80,00€	0,00 € (si entrée gratuite) ou 173,00 € (si entrée payante) + 90,00€	500 €
Ecran inclus Cuisine en option	Congrès/AG.... Réunion politique ou syndicale - Examen - Concours Cérémonie organisée pour une association caritative Manifestation au profit du Téléthon	55,00 € Si repas Option CUISINE + 80,00€	55,00 € + 90,00€	500 €
caution	Vaisselle		Disponible sur demande	120 €
Option	Tables rondes		5,00 €/table	
Option	Branchement électrique extérieur (friteuse) Délib. 19/09/2023		50 €	
	Forfait énergie ACTIVITES Gym Country /semaine Délib. 19/09/2023	10 €	non	
	Forfait énergie : ASSOCIATIONS		55 €	
VAISSELLE	<i>Exclusivement réservée aux locataires de la salle lorsqu'elle est utilisée pour l'organisation d'un repas ou cocktail. Mise à disposition selon les quantités en stock. Un contrôle sera réalisé par l'agent municipal responsable de la salle après chèque manifestation. En cas de manque ou cassé, un relevé sera établi et facturé au locataire comme suit (liste détaillée dans le contrat) Petite pièce 3.00 € grande pièce 7.00 €</i>			

LOCATION du local commercial

loyer mensuel pour utilisation du local commercial sis 4 Place de Verdun

273 € comprenant les charges d'électricité et eau. Le premier trimestre sera occupé à titre gracieux. Ce loyer est exonéré de TVA conformément à l'article 260-2° du Code Général des Impôts. **Loyer journalier:** **15.50 €**

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

loyer mensuel pour utilisation du local commercial sis 4 Place de Verdun

273 € comprenant les charges d'électricité et eau.

Le premier trimestre sera occupé à titre gracieux.

Ce loyer est exonéré de TVA conformément à l'article 260-2° du Code Général des Impôts.

TRAVAUX D'ENTRETIEN POUR LE COMPTE DE TIERS OU INTERVENTION AUPRES D'UN ORGANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNE DE MONTGIVRAY

↳ réalisation de travaux de dégagement d'une voie publique par le service technique rendu nécessaire en raison de son encombrement suite à la chute d'un arbre ou de branches provenant d'un terrain privé et en cas de défaillance du propriétaire, ou pour intervention auprès d'un organisme intercommunal (syndicat ou communauté de communes) :

Etablissement PUBLIC	PRIVE
Intervention d'un agent : 36.00 € de l'heure et par agent	Intervention d'un agent : 47.50 € de l'heure et par agent
Utilisation d'un véhicule (camion, tractopelle, balayeuse, tracteur...) : 88.00 € de l'heure et par véhicule	Utilisation d'un véhicule (camion, tractopelle, balayeuse, tracteur,) 93.00 € de l'heure et par véhicule

↳ Pour les travaux de dégagement de la voie publique, la prestation sera facturée au propriétaire défaillant.

↳ Pour les interventions auprès d'un organisme public, la prestation sera facturée à la collectivité concernée.

↳ En cas de dommages sur le matériel lors des travaux ou interventions, le montant de la franchise non prise en charge par l'assurance sera facturé à l'organisme ou au propriétaire défaillant suivant le cas.

2025-04/12-03 – DECISION MODIFICATIVE n°2

reçu à la sous-Préfecture le 09/12/2025

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 15/11/2025 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer la décision modificative suivante :

Intitulé	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		11 600.00			
Eau et assainissement 011	60611		120.00			
Versements à des organismes de financement 011	6184		450.00			
Publications 011	6237		1 580.00			
Divers 011	6238		700.00			
Concours divers (cotisations) 011	6281		1 350.00			
Remboursements sur rémunérations 013				6419		7 320.00
Autres organismes publics 65	655238		-10 925.00			
Autres contributions 65	65568		5 525.00			
Autres contributions obligatoires 65	6558		-1 500.00			
CCAS/CIAS 65	657363		2 700.00			
Concession dans les cimetières (principalement) 70				70311		490.00
Autres redevances et recettes diverses 70				70388		3 750.00
Autres 70				706888		350.00
Taxe de séjour 731				731721		20.00
Fonds départemental des DMTO pour les déchets 73				73223		22 470.00
FNGIR 014	739221		-2 600.00			
Fonds de prééquation des ressources 014	7392221		4 000.00			
Autres 74				74718		240.00
Autres 74				747818		150.00
Compensation pour perte de taxe au titre de la taxe d'habitation 74				7482		-25 000.00
Libéralités reçues 75				756		1 170.00
Autres 75				75888		1 160.00
Mandats annulés (sur exercices antérieurs) 77				773		880.00

COMMUNE DE MONTGIVRAY

Fonctionnement			13 000,00		13 000,00
Virement de la section de fonctionnement	040		021	H.O.	11 600,00
Régions	13		1322	H.O.	-3 575,00
Autres établissements publics locaux	13		1326	H.O.	-10 447,00
Autres établissements publics locaux	13		1326	H.O.	1 800,00
Autres	13		1328	H.O.	22 000,00
Autres	13		1348	H.O.	-2 305,00
Bâtiments administratifs	21	21311	H.O.	2 620,00	
Immeubles de rapport	21	21321	H.O.	60 000,00	
Réseaux de voirie	21	2151	H.O.	-54 682,00	
Réseaux d'adduction d'eau	21	21531	H.O.	860,00	
Réseaux d'électrification	21	21534	H.O.	1 620,00	
Autre matériel et outillage d'incendie	21	21568	H.O.	410,00	
Matériel roulant	21	215731	H.O.	2 500,00	
Autre matériel technique	21	21578	H.O.	820,00	
Autre matériel informatique	21	21838	H.O.	3 100,00	
Autres	21	2188	H.O.	1 825,00	
Investissement		19 073,00		19 073,00	

2025-04/12-04 – LOYERS TIERS LIEU

reçu à la sous-Préfecture le 12/12/2025

M. le Maire rappelle la délibération du 30 septembre dernier fixant les loyers et charges des espaces dédiés aux praticiens en paramédical dans le tiers lieu.

Il informe que suite aux contacts avec des occupants potentiels, et dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux, il y aurait lieu de se rapprocher d'une fourchette de prix en adéquation avec les pratiques locales. Il propose de diminuer la partie loyer, et maintenir la partie charges.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission des finances du 15/11/2025 :

- décide après en avoir délibéré à l'unanimité de modifier les loyers des espaces paramédicaux du tiers lieu comme suit :

1/ ESPACE paramédical	Cabinet 1				LOYER mensuel (arrondi)
		Surface m2	loyers	forfait charges	
Rez de chaussée	Cabinet 1 (*)	12.5	100,00 €	200,00 €	300,00 €
	Cab 2	12	95,00 €	200,00 €	295,00 €
	Cab 3	13,5	110,00 €	200,00 €	310,00 €
	Cab 4	14,3	115,00 €	200,00 €	315,00 €
	Cab 5	15	120,00 €	200,00 €	320,00 €
Etage	Cab 6	26,3	210,00 €	220,00 €	430,00 €
	Cab 7	36	290,00 €	220,00 €	510,00 €
	Cab 8	15	120,00 €	200,00 €	320,00 €
	Cab 9	15	120,00 €	200,00 €	320,00 €
	Cab 10	22,6	180,00 €	200,00 €	380,00 €
2/ SALLE chez Giraudon	si prestations de l'utilisateur payantes (formations...)			caution	500 €
Equipée coin bar-mobilier, vidéo... Capacité réunion 20 p.	Energie et participation	fournitures		½ journée	50 €
				journée	80 €

Loyers non assujettis à TVA.

COMMUNE DE MONTGIVRAY

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les loyers présentés ci-dessus.
- **(* cabinet 1** : DECIDE de réserver cet espace à une occupation hebdomadaire à temps partiel, suivant la demande et les besoins du praticien, à raison d'un loyer fixé sur la base d'un jour ouvrable = 1/5^{ème} de la semaine.

Pour 1 j/semaine : loyer mensuel = 84 €

Pour 2 j/semaine : loyer mensuel = 168 €

Pour 3 j/semaine : loyer mensuel = 252 €

Pour 4 j/semaine : loyer mensuel = 336 €.

2025-04 / 12-05 – recrutement d'EMPLOIS CONTRACTUELS

reçu à la sous-Préfecture le 03/01/2026

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer la rémunération du personnel non titulaire dont l'état sera indiqué dans le budget communal, comme suit :

1/ remplacement d'agents titulaires à temps partiel ou indisponibles (maladie, congés...) : traitement = 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade de l'agent remplacé, ou échelon détenu par le remplaçant s'il est déjà fonctionnaire territorial dans une collectivité. La durée hebdomadaire de travail sera égale (agent indisponible) ou complémentaire (temps partiel) à celle du titulaire remplacé.

2/ accroissement temporaire d'activité en renfort des services municipaux :

traitement = 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade du cadre d'emploi (adjoint technique, administratif...) proportionné au temps de travail effectué. Possibilité d'emploi sous contrat de droit privé (type contrat aidé).

3/ Accroissement saisonnier d'activité

* **centre de loisirs d'été :**

- 4 à 6 contrats d'animateurs. Traitement = 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint territorial d'animation.

- si besoin 1 ou 2 stagiaires BAFA. Traitement forfaitaire 1000 € brut.

- 1 agent pour la préparation des repas à la cantine du centre de loisirs. Traitement = 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade de l'agent remplacé, ou échelon détenu par le remplaçant s'il est déjà fonctionnaire territorial dans une collectivité. La durée hebdomadaire sera évaluée selon le besoin.

* **camping juillet - août**: 1 agent suivant les besoins sur la période d'ouverture.

Traitement = 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade de l'agent remplacé, ou échelon détenu par le remplaçant s'il est déjà fonctionnaire territorial dans une collectivité. La durée hebdomadaire sera évaluée selon le besoin du planning.

* **service technique entretien espaces verts**: 1 agent contractuel, dont la durée hebdomadaire sera évaluée selon le besoin. Traitement = 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

4/ (art.L332-14 du CGFP) vacance temporaire d'emploi permanent en attente de recrutement d'un fonctionnaire : traitement = 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade du cadre de l'emploi permanent concerné, proportionné au temps de travail effectué.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

* décide d'avoir recours à des emplois contractuels dans les conditions proposées,

* autorise le maire à signer les contrats de travail correspondants.

DOSSIER 2025-04 / 12-06 Demande de subvention DETR 2026

2^e TRANCHE Réhabilitation extension des vestiaires-sanitaires du stade M. Bijotat.

Reçu à la sous-préfecture le 03/01/2026.

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissements, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation extension des vestiaires-sanitaires du stade Maurice Bijotat, et l'estimatif établi par le cabinet de maîtrise d'œuvre EPC.

Il rappelle que cette opération a bénéficié d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR en 2025 pour la première tranche, et propose de délibérer pour solliciter les financements 2026.

COMMUNE DE MONTGIVRAY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Considérant la délibération du 06 février 2025 et la décision du Maire du 08 avril 2025 décidant de lancer le projet sur la base de l'estimatif présenté par EPC, et financer la tranche 1,
- Considérant qu'il y a lieu d'ajuster cet estimatif au vu des engagements avec les prestataires de conception, diagnostics, mission sps, et étude de sol,
- Décide de solliciter pour la deuxième tranche de ces travaux une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 au taux de 40% sur la base révisée de 255.720 € ht, soit 102.288 €
- Etablit le plan de financement comme suit :
 - Subvention ETAT DETR 40% 102.288 €
 - Autres subventions CRST, ANS Département fonds équipements sportifs 40% 102.288 €
 - Emprunt 20% 51.144 €
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ce financement.

Questions – informations diverses

Logement 1 rue Pierre Bordat. En cours de réhabilitation. Les réflexions sont en cours concernant les modalités de mise à disposition, location...

Plantation des arbres des naissances 2025. 11 arbres symbolisant les naissances 2025 seront plantés dans la coulée verte de l'espace Pouilly les Nonains aux Ribattes. Variétés diverses, dont fruitiers. Les familles sont invitées samedi 13 décembre à la plantation.

Approbation RPQS Assainissement 2024 Jean-Claude Monnet, délégué au SIAAC, présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement pour l'exercice 2024, joint en annexe. Le conseil municipal en prend acte.

Informations du Maire

- Aucun remboursement n'a été demandé à la collectivité au titre des frais de mission et représentation des élus (trajets, vêtements, autre...)
- Projet de création de la ligne très haute tension Eguzon-Marmagne, passant par le poste source de la Chaume à Montgivray.
- Bilan camping 2025 : la fréquentation est en hausse, avec une recette de 24.778,60 €, soit + 12.46 % par rapport à 2024. Merci aux agents Sylvie et Rémy pour leur implication.
- Projet de rénovation-extension des vestiaires : l'arrêté de permis de construire a été signé le 18 novembre.
- Notification de subventions : UNC : 100 € chèque pour la restauration du monument aux morts, FAFA : 22.000 € pour les vestiaires du stade, FEDER (Europe) : 66.965,79 € pour la rénovation énergétique du tiers lieu, Département : 1.000 € « musique et théâtre au Pays ».
- Espace co-working : projet de transfert de la salle du camping au tiers lieu.

Culture exposé de Michelle Tricot.

- A partir du mardi 24 février : exposition de peintres de Majorque et local (aquarelles et acrylique) jusqu'au mercredi 11 mars, à la mairie salle des miroirs.
- Dimanche 17 mai : Salon du Polar (déjà 14 auteurs inscrits sur 20)
- Dans le cadre de l'anniversaire des 150 ans du décès de George Sand : samedi 19 septembre : projection du film « Fanchette » (don de Régina Martial)
A définir : conférence « George Sand super star » par Claire le Guillou.

COMMUNE DE MONTGIVRAY

Remerciements Pour les subventions de fonctionnement aux associations :
Asso Maire de l'Aude (incendies) ; CAL, UNC, AALE, MONTGI ACTIV, St Blaise, Amicale des donneurs de Sang, ADATI, VMEH36, secours populaire, les restaurants du cœur, secours catholique.

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

*** Droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : non préemption du 30/09 au 03/12/2025.**

Décision du 22/10/2025 : parcelles F 195 « 88 rue Jean Pacton », F 204 « la Folie », bâti, 310 m2.

décision du 25/11/2025 : parcelles G 800-801-805 « 5 impasse de blés d'or », bâti, 909. m2.

*** engagement de dépenses**

09/10/2025 : acceptation des devis décors lumineux de Noël extérieurs : Lumifête.

Réparations parures et cordons 1402.31 € ttc (1.168,59 € ht). Achat 2 décors de poteaux : 1.110,00 € ttc (925,00 € ht)

22/10/2025 : acceptation devis remplacement de 3 postes informatiques du service administration de la mairie : CERIG 5.076,00 € ttc (4.230,00 € ht)

23/10/2025 : acceptation devis d'installation d'un compteur d'eau sur le pompage d'arrosage du stade. Auroy 856,09 € ttc (713,41 € ht).

28/10/2025 : acceptation devis de fourniture de 6 grilles d'exposition : Comat & Valco 715,15 € ttc (595,96 € ht).

04/11/2025 : acceptation devis étude de sol préalable au projet de réhabilitation des vestiaires du stade : Monetude2sol.com 2.904 ,00 € ttc (2.420,00 € ht).

07/11/2025 : acceptation devis installation 3 spots encastrés à l'extérieur du château. SLEE 2.618,50 € ttc (2.182,08 € ht)

07/11/2025 : acceptation devis diagnostic plomb-amiante vestiaires, France Diagnostic : 1.800 € ttc (1.500 € ht)

19/11/2025 : acceptation devis contrat de maintenance de l'élévateur du tiers lieu : Ermhes 788.21 € ttc/an (747.12 € ht)

03/12/2025 : acquisition d'un vidéoprojecteur + support pour le tiers lieu, Boulanger 820,50 € ttc (683.75 € ht)

*** « conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans »**

Espace « Chez Giraudon » : 28/10/2025 : signature de la mise à disposition à l'association Club de l'Amitié.

Et 28/11/2025 : signature de la mise à disposition à l'association CAL.

*** don à la commune .**

UNC : chèque 100 € pour participation aux travaux de restauration du monument aux morts.

*** attribution de concessions au cimetière** Depuis le 03/05/2025 :

26/06/2025 : concession JUBARD-LANGLOIS cimetière des hortensias, trentenaire.

09/03/2025 : concession JALLERAT-DORADOUX cimetière des hortensias, trentenaire.

31/10/2025 : concession TEINTURIER-LATY (renouvellement) cimetière des cyprès, trentenaire.

Annexés : -compte rendu commission finances 15/11/25, RPQS du SIAAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Pour approbation en séance du

Observations :

COMMUNE DE MONTGIVRAY

le secrétaire de séance,

Le Maire, Michel BLIN

COMMISSION DES FINANCES sam. 15 NOVEMBRE 2025 10h00

Convocation : 18/10/2025 par mail M. BLIN Ph SAVY H. CHARRIER C. TAILLARDAT K. PAWLOWSKY. M. TRICOT, Q. MENURET, Ch. BRUNET, C. MERCIER, ML LEGRAND DUSSAULT

absent excusé K. Pawlowsky. Absents : C. Taillardat, Ch. Brunet, C. Mercier, ML Legrand-Dussault.

Secrétaire : Hélène Charrier.

DECISION MODIFICATIVE 2 /2025

Proposition faite par M. Savy, régularisation ajustement de crédits.

DM équilibrée : Fonctionnement + 13.000 € Investissement + 18.673 €.

Avis pour vote en conseil municipal : favorable à l'unanimité.

TARIFS 2026

Voir tableau de proposition : salle des fêtes + autres application + 2%. Cautions sans modification.

Avis pour vote en conseil municipal : favorable à l'unanimité.

SUBVENTIONS aux associations compte 65748

Proposition faite par H. Charrier, après étude des dossiers de demandes complets. Voir tableau.

Avis pour vote en conseil municipal : favorable à l'unanimité, sauf pour le Téléthon : abstentions à la majorité.

Loyers Tiers lieu :

Suivant les premiers contacts de potentiels occupants, il est proposé :

1/ de revoir les loyers votés en conseil municipal du 30/09, sur la base de 8€/m², charges inchangées.
Voir tableau récapitulatif.

Avis pour vote en conseil municipal : favorable à l'unanimité.

2/ une aide pour incitation à l'installation des praticiens.

Avis pour vote en conseil municipal : favorable à l'unanimité pour autoriser le Maire à une marge de négociation dans la limite de 3 mois de gratuité maximum, suivant la situation.

Bilan CAMPING 2025

Voir récapitulatif. Encaissé 24.779 € soit + 12.46 % sur 2024.

Inscrit en décision modificative : compte 70388 + 3.750 €.

Projet de réhabilitation-extension des vestiaires

Le Maire informe de la demande du Pays de la Châtre pour fonds CRST : obligation pour projets supérieurs à 500.000 € ht, d'appliquer les clauses sociales aux marchés de travaux. (engagement des entreprises à employer des personnes en insertion ou autres situations fragiles) Le projet étant estimé à 502.450 € ht, il est proposé de supprimer le lot peintures estimé à 25.000 € ht de l'estimatif.

Devis acceptés : étude de sol. « Monetude2sol » 2420 € ht (2904 € ttc), diagnostic plomb-amiante « France Diagnostic » 1500 € ht (1800 € ttc)

Arrosage du stade : travaux et prestations à estimer, prévoir

Mise en conformité du puisage pour l'arrosage du stade suite contrôles de la Police de l'Eau.

- Bureau d'étude : contrôle de débit, préalable obligatoire pour savoir dans quelle catégorie déclarer l'installation.
- Travaux de sécurisation de l'accès au puits
- Curage des sédiments fond du puits
- (amende ? non respect des arrêtés du préfet limitant l'usage de l'eau en été). Attente décision procureur et Préfet sur suite donnée au contrôle.
- Tous les ans (suivant classement) facturation de la consommation par l'Agence de l'Eau
- Contrôles périodiques de l'installation

information subventions d'investissement :

FAFA : notification reçue pour restauration des vestiaires du stade : 22.000 €

UNC : chèque de subvention pour la restauration du monument aux morts : 100 €.

Tiers lieu :

- FEDER (Europe) : passe en comité de programmation le 13/11 : demandé 66.965,79 €.
- Leader (Région) : pour l'aménagement de la salle intergénérationnelle, passe en comité de programmation le 03/12 : demandé 17.259 €.
- CARSAT : pour la salle intergénérationnelle, en attente décisions Feder+Leader demandé 40.553 €.

ANALYSE financière prospective trésorerie rendue par Mme Kérisit.

Rendez-vous pour commentaire des analyses : mercredi 10 décembre à 9h00.

fin de la réunion à 12h00. La secrétaire.

Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif RPQS - Exercice 2024 - Synthèse

Le RPQS 2024 a été présenté et validé par le Comité du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération de la Châtre – SIAAC, le **12 septembre 2025**.

En voici quelques résultats :

- La facturation est calculée en fonction de la consommation d'eau des abonnés. La baisse constatée depuis 2018 s'est stabilisée ; on note en 2024 une légère augmentation (291 424 m³ au lieu de 278 221 m³ en 2023) mais qui peut être due à des décalages dans les relevés des compteurs (**malgré une légère baisse du nombre d'abonnés**). Cette fluctuation d'une année sur l'autre à déjà conduit en 2025 le SIAAC à transférer une partie du coût de service, de la part variable vers la part fixe, et cette disposition sera encore accentuée dès 2026, afin de tenir compte des nouveaux tarifs appliqués par le prestataire en charge de la prochaine délégation de service publique 2026-2035 qui vient d'être notifiée à SAUR .
- - 2010 pour mémoire : 360 000 m³
 - 2018 : 326 363 m³
 - 2019 : 309 573 m³
 - 2020 : 287 266 m³ après réajustement
 - 2021 : 286 907 m³
 - 2022 : 292 213 m³
 - 2023 : 278 221 m³
 - **2024 : 291 424 m³**
- La moyenne glissante sur les trois dernières années est de 287 286 m³
- **Le nombre d'abonnés est en légère baisse : 3749 en 2024 pour 3776 en 2023, 3731 en 2022.**
- **Pour La Châtre le nombre d'abonnés est légère baisse : 2599 en 2024 pour 2613 en 2023, et 2581 en 2022.**
-

- **Autres Communes Abonnés :**
 - (*Briantes : il est en légère baisse : 71 en 2024 pour 75 en 2023 et 73 en 2022*)
 - (*Le Magny : il est en légère baisse : 360 en 2024 pour 363 en 2023 et 357 en 2022*)
 - (*Montgivray : il est en légère baisse : 719 en 2024 pour 725 en 2023 et 720 en 2022*)
- **Le nombre de raccordements est de 3859 en 2024 pour 3882 en 2023. Il était de **4100 en 2013** ;**
- **Pour La Châtre le nombre de raccordements est en diminution : 2681 en 2024 pour 2694 en 2023, et 2665 en 2022.**
- - **Autres Communes Raccordements :**
 - (*Briantes il est stable : 80 en 2024 pour 80 en 2023 et 78 en 2022.*)
 - (*Le Magny : il est à peu près stable : 366 en 2024 pour 368 en 2023 et 362 en 2022.*)
 - (*Montgivray : il est en légère baisse 732 en 2024 pour 740 en 2023 et 733 en 2022.*)
- Le nombre total d'habitants raccordés est évalué à 6869 h au 31/12/2024. Cette évaluation a été confortée par les travaux menés dans le cadre du **schéma directeur d'assainissement conclu en 2025**.
- Les résultats des contrôles physico-chimiques présentent quelques anomalies, notamment sur les impuretés – MES qui sont essentiellement dues aux difficultés techniques que nous avons connues sur la station de Montgivray tout au long de l'année 2022 et 2023 avec des répercussions jusqu'en 2024, **sans incidence sur la qualité de service aux usagers**.
- **Les travaux de réhabilitation du réseau sur les berges de l'Indre en aval de la place Sainte Radegonde conduits en 2023 ont dû être repris pour une faible partie, suite aux dégradations provoquées par les inondations. La deuxième partie située en amont de cette place sera assurée dès 2026 par le bénéficiaire de la DSP 2026-20235.**
- Plusieurs non-conformités ont été résolues en 2024. L'ensemble de ces travaux a permis d'améliorer nettement l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, **permettant de passer d'un indice total de 15 points sur 120 jusqu'en 2023 à 101 points sur 120.** - *Page 18 du RPQS* -Cet indice pourra encore être amélioré grâce aux retombées de l'étude très minutieuse menée par le SIAAC pour identifier l'âge des

réseaux par secteurs. (*Près de 90 % des réseaux ont pu être datés depuis leur origine. L'étude interne est publiée sur le site du SIAAC et ses données seront insérées au SIG.*)

- L'amélioration de la connaissance des réseaux, qui aurait dû être traitée depuis 2015, est sans incidence sur le service proposé aux usagers. Elle pénalisait l'évaluation théorique de la qualité globale de service donnée au paragraphe 3.2. (L'explication est technique : les bonifications ne sont prises en compte que si les conditions précédentes sont satisfaites ce qui obère les résultats en cascade.). **Cette situation qui se répétait d'année en année, sans conséquence notable, devait être résolue car dès 2026 la tarification de la taxe de modernisation des réseaux sera pondérée en fonction des performances globales des systèmes d'assainissement !** Mais le mode calcul actuel ne permettra de tenir compte de ces bons résultats qu'à partir de 2027. (Le Montant de la surtaxe de performance des réseaux en 2026 est aujourd'hui évalué à 20 cts €/m³ alors qu'elle devrait se situer en 2027 autour de 14 cts /m³.)
- La tarification appliquée en 2024 permet d'établir un coût standard défini pour une consommation de **120 m³ par an à 3.18 € TTC /m³** (3.25 TTC € par m³ en 2023). Ce prix se situe au-dessus de la valeur médiane des prix appliqués dans les autres municipalités du département pour les communes de **plus de 500 habitants 2.44 TTC € /m³**. La moyenne de toutes les collectivités est de 2,13 €/m³.
- Cette légère baisse observée en 2024 n'est pas significative car elle provient d'un ajustement ponctuel ; **en 2026 on prévoit une augmentation de près de 20 %, tendance qui pourrait se poursuivre sur plusieurs années en raison des nombreux travaux indispensables à entreprendre sur la prochaine décennie**

- Les recettes liées aux eaux usées (hors recettes connexes-boues travaux)

	2024	2023	2022
SIAAC	405 974	389 427	385 629
SAUR	467 473	438 030	415 410
Total	873 448	827 457	801 039

- En raison du transfert de la facturation à SAUR depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIAAC n'instruit pratiquement plus de dossiers d'admission en « créances éteintes » ou en « non-valeurs ».
- Les **encours d'impayés en 2024 § 3.13** s'élèvent à près de 42 510 € constatés par la SAUR ; On peut raisonnablement penser qu'une part importante de ces impayés seront régularisés à terme.